

#### Demander une aide à mobilité depuis mon espace personnel France Travail

Ce pas-à-pas vous explique comment faire une demande d'aide à la mobilité en ligne.

#### Rendez-vous sur www.francetravail.fr, cliquez sur « Se connecter à mon espace personnel »





# Cliquez sur la rubrique « Mes aides » dans la partie « Mon inscription et mes allocations »

Puis, cliquez sur le service « Aide à la mobilité et à la garde d'enfants »

5	Mes aides				Masquer les services disponibles (2) ^
ß	Aide à la mobilité et à la garde d'enfants	Ħ	Aide de fin de droit	>	





#### Un message d'alerte apparaît sur l'évolution des critères de l'aide





### Cliquez sur « CRÉER UNE NOUVELLE DEMANDE »





## Avant de démarrer votre demande, prenez connaissance des informations suivantes et n'hésitez pas à consulter les liens proposés

Création d'une demande d'aide à la mobilité

Sélection du contexte

Ce service vous permet d'effectuer une demande d'aide à la mobilité ou une demande d'aide à la garde d'enfant pour parent isolé (AGEPI) en ligne et, si cela est nécessaire, de télécharger également les documents justificatifs. Ces aides sont réservées à certaines catégories de demandeur d'emploi et sont soumises à conditions de ressources. Si vous êtes un demandeur d'emploi inscrit et ne remplissez pas les conditions de ressources ou de catégorie d'inscription vous pourrez néanmoins déposer une demande d'aide à la mobilité pour vous rendre à un entretien d'embauche, concours public ou examen certifiant. L'aide prendra la forme de deux bons de réduction SNCF 30% valables sur la réservation de vos billets de train du trajet aller et du trajet retour sur le réseau TGV (hors TGV Ouigo) et Intercités (hors Intercités de nuit).

Plus d'informations sur l'aide à la mobilité et des justificatifs à fournir

Plus d'informations sur l'AGEPI et des justificatifs à fourni

Nous vous invitons à vérifier vos coordonnées, et le cas échéant an modifier ou les enrichir **notamment de votre adresse électronique et de votre numéro de téléphone** afin d'être informé de la décision prise sur celle-ci ou que France Travail puisse obtenir rapidement toute précision nécessaire à son traitement.



### **O Vérifiez vos coordonnées et choisissez votre contexte**





#### Selon votre situation, sélectionnez le type de demande et l'action de reclassement



8 Puis cliquez sur le bouton POURSUIVRE VOTRE DEMANDE D'AIDE



### Remplissez les informations demandées et cliquez sur « POURSUIVRE VOTRE DEMANDE D'AIDE »

### Cochez la demande d'attestation sur l'honneur

La demande d'aide doit être déposée auprès de votre France Travail :

 avant votre entretien d'embauche, votre prestation intensive ou votre participation à un concours public ou au plus tard dans un délai de 7 jours après l'entretien d'embauche, le 1<sup>er</sup> jour de la prestation intensive ou du concours public

POURSUIVRE VOTRE DEMANDE D'AIDE

• au plus tard dans le mois qui suit votre reprise d'emploi ou votre entrée en formation



## France Travail va traiter votre demande. Suivez son traitement depuis le service « Aide à la mobilité et à la garde d'enfants »

Vous retrouverez ici les demandes d'aide à la mobilité et à la garde d'enfants que vous avez effectuées auprès de France Travail à ce jour.									
Réf. 🔽	Dépôt le 🗷	Type de demande 🖬	Action de reclassement	Période 🔽	Statut	Action			
RBFW002	14/04/2025	Prise en charge des frais	Reprise d'emploi	Du 28/04/2025 Au 21/07/2025	Demande rejetée	O			
RBFW001	18/11/2024	Prise en charge des frais	Recherche d'emploi : Entretien d'embauche	Le 02/12/2024	Demande en cours de	0			

